

COURRIER DES LECTEURS (suite)

De Roger MALHER, 16 rue Cardinal Mathieu, 54700 PONT-A-MOUSSON

Le diocèse de Toul à la fin de l'Ancien Régime d'après la cardinal Mathieu.

L'auteur

Ce cardinal de Curie, proche du pape Léon XIII, est né en Lorraine à Einville-au-Jard en 1839. À l'âge de dix ans, il entre au petit séminaire de Pont-à-Mousson. Après son passage au Grand séminaire de Nancy, il revient à Pont-à-Mousson où il enseigne de 1850 à 1879, les lettres et l'histoire au Petit séminaire. Il sera ensuite aumônier du couvent des Dominicains de Nancy jusqu'en 1890, date à laquelle il est nommé curé de la paroisse Saint-Martin de Pont-à-Mousson. Mais il la quitte bientôt car, en 1893, il est nommé évêque d'Angers puis, en 1896, archevêque de Toulouse. En 1899, le pape Léon XIII l'appelle auprès de lui comme cardinal de Curie couronnant ainsi une brillante carrière ecclésiastique. Il mourra le 26 octobre 1908 à Londres où il était allé présider un congrès eucharistique. En 1906, il avait été élu à l'Académie Française.

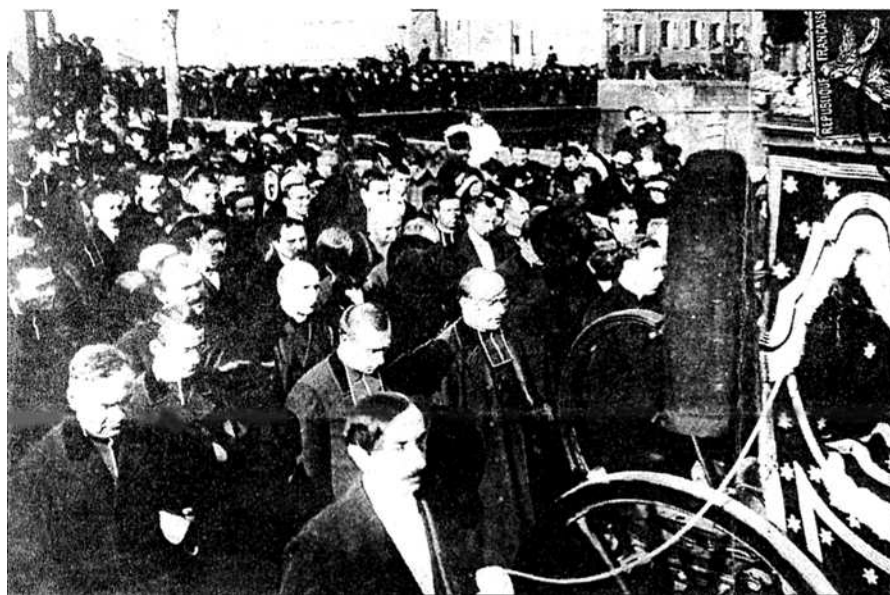
Son ouvrage

C'est au cours de son séjour au petit séminaire de Pont-à-Mousson, de 1860 à 1879, qu'il s'est intéressé à l'histoire de l'Ancien Régime en Lorraine. Ses recherches aboutirent à la soutenance d'une thèse de doctorat, sur ce sujet, le 20 décembre 1878, devant la faculté des lettres de Nancy. Cette thèse lui valut, en 1879, un prix de l'Académie Française. Le rapport, établi à cette occasion par le secrétaire perpétuel

de cette assemblée, présentait en ces termes l'ouvrage de notre compatriote : « *L'histoire de la Lorraine avec son organisation ecclésiastique, féodale, judiciaire, administrative et financière, est exposée là de la façon la plus claire. Equitable et modéré dans les jugements qu'il porte sur les causes qui, en Lorraine, comme ailleurs, ont préparé les bouleversements de la Révolution, monsieur l'abbé Mathieu fait, avec convenance et réserve, mais avec la plus louable impartialité, la part de tous les torts, même des torts du clergé et des ordres religieux ; il les diminue en n'affectant pas de les méconnaître.* »



SON EMINENCE LE CARDINAL MATHIEU
Membre de l'Académie Française



Le cortège funèbre emportant le cardinal Désiré Mathieu
au cimetière du Sud à Nancy, avec, au premier rang,
moustachu, Maurice Barrès.

Ce jugement, élogieux certes, mais cependant nuancé, s'explique par les motivations qui ont guidé l'auteur dans ses recherches. Constatant les changements qui se sont produits au XIX^e siècle dans nos idées et nos institutions depuis la Révolution, l'auteur est frappé par le discrédit total dans lequel est tombé l'Ancien Régime « *qui est ignoré à force d'être haï* » d'où son désir de le faire revivre pour ses contemporains. Ce devoir est d'autant plus impératif pour lui, membre du clergé, qu'à partir de 1872 la politique laïque de la III^e République dénonce les abus et privilèges de l'Eglise et la soupçonne d'hostilité à l'égard du régime républicain. Aussi il est essentiel pour lui de faire connaître, entre autres, la place et le rôle de l'Eglise à la veille de la Révolution.

Le sous-titre de l'ouvrage précise : « *d'après des documents inédits* ». En effet, ce travail, ajoute-t-il, a été fait, en grande partie, dans nos dépôts d'archives et, si ce livre présente quelque intérêt, il le doit entièrement aux renseignements inédits qu'il contient. Quant à son impartialité, il avertit : « *Le plus souvent, je serai sobre d'appréciations personnelles et je laisserai la parole aux Lorrains me bornant à recueillir et coordonner leurs témoignages* ».

L'essentiel de son ouvrage s'articule autour des trois institutions auxquelles, d'après lui, la Révolution s'est attaquée : « l'Eglise, jugée trop riche, le gouvernement, trop pesant par ses exigences financières, et la noblesse, jouissant de privilèges injustifiés ».

Notre propos se limitera à l'Eglise à laquelle il a accordé une grande place dans son livre et il s'en explique : « *Si j'expose avec quelques détails l'organisation ecclésiasti-*

que du XVIII^e siècle, c'est que la matière est peu connue et prête à toutes sortes d'erreurs et de confusions quand elle n'est pas bien éclairée ».

Le diocèse de Toul au XVIII^e s.

Les couvents

Bien que les créations des paroisses aient partout précédé celle des couvents, c'est à eux que l'auteur s'intéresse d'abord car ce sont eux qui détiennent la plus grande partie des richesses de l'Eglise et leur nombre est impressionnant. En 1789, on comptait, dans les trois diocèses issus de l'ancien diocèse de Toul, 181 maisons religieuses, 110 d'hommes et 71 de femmes. Avant d'en faire une « *longue revue* », il insiste sur l'esprit qui a présidé à leur fondation par de riches seigneurs et ducs de Lorraine et sur les vertus que pratiquaient ces hommes et ces femmes qui les occupaient. Puis, il fait un tableau (un peu triomphaliste parfois !) de toutes ces maisons religieuses qui, dès le VII^e siècle jusqu'à la Révolution, ont entretenu la ferveur religieuse dans le duché de Lorraine. Comme toute entreprise humaine, ces couvents ont connu des vicissitudes diverses, et même parfois une décadence dont certains sont sortis au prix de réformes énergiques.

Ses abus

Et si, à la veille de la Révolution, toutes les grandes institutions de la charité chrétienne existaient et vivaient, l'auteur reconnaît que certaines situations s'étaient installées qui causaient un grand tort à l'image de l'Eglise dans l'opinion publique et il les dénonce sévèrement. Elles sont le fait des religieux sécularisés qui n'avaient plus de règle, des abbés commandatari-

res qui percevaient les revenus des couvents sans y entrer et sans en suivre les règles et des religieux relâchés qui observaient mal la leur.

Les chapitres nobles

Ces religieuses bénédictines, installées dans les abbayes de Remiremont, Epinal, Poussay et Bouxières-aux-Dames depuis le XIII^e siècle, avaient, peu à peu, rejeté les gênes de la vie religieuse pour n'en garder que les avantages matériels, se débarrassant de la clôture, des trois vœux, de la vie monastique et de la vie commune.

Elles étaient, en 1789, 51 à Remiremont, 22 à Epinal, 17 à Poussay et 13 à Bouxières-aux-Dames et toutes avaient dû fournir, pour être admises, les preuves de noblesse les plus authentiques. Leurs ressources, très importantes, provenaient de redevances seigneuriales et des dîmes qu'elles levaient sur plus de 200 villages. Leur charité, très large, leur avait attiré la bienveillance des humbles et, par ailleurs, elles avaient le soutien d'une noblesse illustre et pauvre qui était trop heureuse de pouvoir établir ses filles aux dépens de l'Eglise.

Ainsi, ces chanoinesses, comme elles s'étaient proclamées, ont facilement résisté aux efforts de différents papes qui ont essayé de leur imposer un retour à des pratiques plus conformes à la règle de saint Benoît.

La commande

C'est l'attribution d'un bénéfice ecclésiastique (évêché, abbaye) à un clerc ou à un laïc qui n'est pas tenu d'observer les obligations inhérentes à sa charge. Ce détournement des revenus ecclésiastiques (cet héritage des pauvres !) était

devenu, peu à peu, pratique courante. Dès les débuts du Moyen âge, beaucoup d'abbés, occupés à administrer des biens considérables, confèrent à des prieurs le gouvernement intérieur des abbayes ; quant à eux, ils menaient une vie plus semblable à celle des seigneurs qu'à celle des religieux. Et bientôt, ils s'installèrent à l'extérieur de leur monastère et s'attribuèrent pour cela une partie des revenus du couvent : la mense abbatiale. L'autre partie, la mense conventuelle, était destinée aux religieux. L'importance de la première attira bientôt la convoitise des nobles et prélats qui se firent attribuer la nomination des abbés et obtinrent, en même temps, de se soustraire aux rigueurs de la vie conventuelle. Cette dérive de la place et du rôle de l'abbé entachait évidemment l'image de l'Eglise, mais une réforme n'était pas envisageable tant les Grands, et, en Lorraine, le roi Stanislas lui-même, en usaient et abusaient pour eux et leurs protégés.

Le relâchement de la discipline

Il est réel à la fin du siècle. Certes, il n'est pas anormal car les institutions ecclésiastiques, comme toutes les entreprises humaines, passent souvent, après une phase de ferveur et de pauvreté, à une phase de prospérité suivie d'une phase de décadence pendant laquelle elles sont emportées par une révolution ou rajeunies par une profonde réforme. Ainsi, en Lorraine, après une renaissance religieuse sous le règne de Léopold, apparaissent des signes de décadence dans certains couvents d'hommes surtout. Ceux-ci sont attestés par des témoignages sérieux de contemporains qui les déplorent. Notre auteur en trouve confirmation en étudiant le

budget d'un de ces couvents. Il y trouve des dépenses somptuaires pour des « *appartements* », de même des frais de voyages non négligeables. La cuisine emploie un nombre important et inattendu de cuisiniers et de marmitons ; on y consomme beaucoup de viandes, de gibier, de poissons et de vin.

Mais ces signes de décadence ne se trouvent pas dans tous les couvents. L'auteur s'est livré, de la même manière, à l'étude du budget des Chartreux de Bosserville à la même époque. Il en conclut que l'abstinence et la sobriété étaient de règle dans ce couvent dont l'essentiel des dépenses est consacré à la charité. Aussi, sur l'importance du phénomène, l'auteur, s'il ne peut pas le nier, ne peut en évaluer l'étendue.

D'ailleurs, si les populations des villes et des campagnes sont souvent mécontentes des moines, elles trouvent le plus souvent un appui près du curé plus proche d'elles car il en connaît les charges et les souffrances.

Le clergé séculier

C'est celui auquel appartient l'auteur. Aussi, il en connaît bien les rouages, ô combien complexes ! Il commence par exposer, dans le détail, l'origine et l'évolution des règlements qui ont conduit à la situation actuelle dans les différents échelons de la hiérarchie ecclésiastique : les évêchés, les chapitres, les cures et les vicariats. Au fil de cet exposé très érudit, il fait remarquer que les autorités civiles, seigneurs, ducs et rois, ont recherché, de tout temps, à empiéter sur le domaine de l'Eglise. Elles l'ont ainsi dépouillée de certains de ses revenus et sont même interve-

nues dans la nomination de ses représentants. Malgré ces entraves, l'auteur estime que la majorité des ecclésiastiques mérite le respect par ses vertus. Certes quelques-uns de ses membres « *ont été poussés par l'attrait des prébendes plus que par la vocation surnaturelle* », d'autres ont pu avoir l'esprit gâté par la philosophie du siècle, mais cela n'a rien enlevé à leur zèle apostolique.

Les deux évêques qui ont occupé le siège de Toul pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle, furent de saints évêques. Les chanoines du chapitre de la cathédrale comme ceux de la collégiale comptèrent parmi eux des hommes de grande valeur et d'une très grande charité. Les curés, dans leurs paroisses, étaient « *la providence des malades, les consolateurs de toutes les infortunes* », et toujours les défenseurs des paysans contre les seigneurs. Aussi, dans l'effervescence qui précède la réunion des Etats Généraux, on vit les curés de campagne embrasser, dans leur majorité, la cause du Tiers Etat.

De ce tableau que le cardinal Mathieu a brossé du diocèse de Toul et des membres de son clergé à la veille de la Révolution, on retiendra qu'il s'appuie sur une documentation très précise, tirée de toutes les sources que l'auteur, en véritable bénédictin, a pu débusquer dans nos dépôts d'archives. Cette précision se retrouve dans les chapitres concernant l'organisation féodale judiciaire, administrative et financière de la Lorraine au XVIII^e siècle. Aussi, on peut estimer que l'ouvrage du cardinal Mathieu apporte une contribution non négligeable à l'histoire de la Lorraine à